

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de la sécurité
des armements nucléaires

Décision n° 403 du 5 août 2020 portant attribution de la prime de qualification supérieure aux sous-officiers de gendarmerie de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires

NOR : INTJ2019485S

Le commandant de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 76-1191 du 23 décembre 1976 modifié portant création d'une prime de service et d'une prime de qualification en faveur des sous-officiers ;

Vu l'arrêté du 7 septembre 2005 modifié fixant les taux de la prime de service, de la prime de service majorée et de la prime de qualification allouées aux sous-officiers ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2020 fixant la liste des formations administratives de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2020 fixant les conditions dans lesquelles le diplôme de qualification supérieure (DQS) ainsi que la prime de qualification sont attribués aux sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 11182/ARM/SGA/DRH-MD du 26 avril 2018 relative aux primes de qualification attribuées à certains sous-officiers ;

Vu la décision n° 350/GSAN/EM/SAS/RH du 22 juin 2020, portant attribution du diplôme de qualification supérieure au personnel sous-officier de gendarmerie de la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires ;

Vu la circulaire n° 3464 du 2 avril 2020 relative à l'attribution du diplôme de qualification supérieure (DQS) aux sous-officiers de gendarmerie pour l'année 2020 et de la prime de qualification afférente (NOR : INTJ2001693C),

Décide :

Article 1^{er}

La prime de qualification supérieure est attribuée, à compter du 1^{er} août 2020, aux sous-officiers de gendarmerie dont le nom suit :

Gutensohn Marc	NIGEND : 197 363
Page Grégoire	NIGEND : 191 192
Pauportez Sébastien	NIGEND : 221 173
Toselli Jean-Baptiste	NIGEND : 211 616

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 août 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, commandant
la gendarmerie de la sécurité
des armements nucléaires,*

B. GAUTIER